

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2013-10 en date du 05/03/2013 approuvant le compte administratif du budget lotissement :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 05 Mars 2013, à 20H30, suivant convocation en date du 25 Février 2013, sous la présidence du Maire, M. Jean-Claude LEBLOIS.

Melle Aurore DUFOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	3	9	11	11	0

Présents : MM. LEBLOIS Jean-Claude, GILLES Dominique, DESROCHE Roger, HARGE Andrée, COUSTY Gilles, BERGER Thierry, DUFOUR Aurore, DUCHEZ Michel, ALAMARGOT Sylvie, FAUCHER Alain.

Représentés : PASQUET Christophe procuration à Roger DESROCHE, DUTHEIL Rachel procuration à LEBLOIS Jean-Claude, COLLENNE Michèle procuration à FAUCHER Alain.

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par M. LEBLOIS Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et à l'unanimité ;

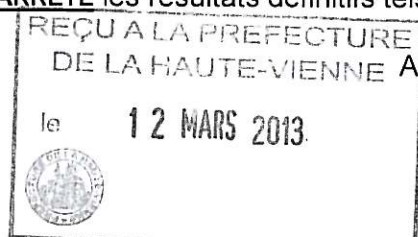
1°) LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		24077,92	69327,55		45249,63	0
Opérations de l'exercice	82816,24	58738,32		69327,55	82816,24	128065,87
TOTAUX	82816,24	82816,24	69327,55	69327,55	128065,87	128065,87
Résultats de clôture		0,00		0,00		0,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		0,00		0,00		0,00
RESULTATS DEFINITIFS		0,00		0,00		0,00

2°) CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4°) ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



La Geneytouse, le 06 Mars 2013

Le Maire  
Jean-Claude LEBLOIS

